



République de Côte d'Ivoire

MINISTÈRE D'ÉTAT
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
DU DÉVELOPPEMENT RURAL ET
DES PRODUCTIONS VIVRIÈRES

AGENCE FONCIÈRE RURALE (AFOR)

Programme de Renforcement de la Sécurisation Foncière Rurale (PRESFOR)

**AVIS DE VACANCE DE POSTE POUR LE RECRUTEMENT D'UN CHEF DU SERVICE DE
LA SENSIBILISATION, DE LA FORMATION INITIALE ET CONTINUE.**

La République de Côte d'Ivoire a conclu, le 12 décembre 2023, avec la Banque Mondiale, l'accord n°7432-CI pour le financement du Programme de Renforcement de la Sécurisation Foncière Rurale (PRESFOR), pour la période 2024-2029.

Ce projet est exécuté par l'Agence Foncière Rurale (AFOR) qui envisage de recruter un **Chef du service de la sensibilisation, de la formation initiale et continue** logé au sein de la Direction de la Communication, de l'Information, de la Formation et de la Sensibilisation.

Missions : sous l'autorité du Directeur de la Communication, de l'Information, de la Formation et de la Sensibilisation, le Chef **du service de la sensibilisation, de la formation initiale et continue** de l'Agence Foncière Rurale est chargé (e) de :

- **En matière de formation initiale et continue**
 - Identifier et analyser les besoins en matière de formation initiale et continue ;
 - Elaborer ou contribuer à l'élaboration du Document de stratégie de formation aux métiers du foncier rural assorti de son plan d'actions ;
 - contribuer à la mise en œuvre du plan d'actions et en assurer le suivi-évaluation ;
 - Identifier les écoles et instituts de formation aux métiers du foncier rural pour d'éventuels partenariats avec l'AFOR ;
 - Contribuer à l'élaboration des curricula de formation initiale et continue en matière de foncier rural ;
 - Contribuer à la révision des curricula et des calendriers de formation initiale et continue des écoles de formation professionnelle en vue d'intégrer des modules dédiés au foncier rural ;

- Proposer, mettre en œuvre, suivre et évaluer le plan de formation initiale et continue des acteurs et professionnels du foncier rural ;
- Proposer un système d'évaluation de l'ensemble des actions de formation ;
- Mettre en place un répertoire des personnes formées et tenir les statistiques actualisées des formations ;
- Apporter un appui aux autres services opérationnels de l'AFOR sur l'ensemble des questions relatives à la formation.
- **En matière de sensibilisation**
 - Identifier et analyser les besoins en matière de sensibilisation ;
 - Contribuer à l'élaboration de la stratégie de sensibilisation
 - Contribuer au suivi-évaluation de la stratégie de sensibilisation
 - Contribuer à l'élaboration des documents méthodologiques en matière de sensibilisation tels que le guide de l'ingénierie socio-foncière et le guide de la sensibilisation ;
 - Prendre part à l'élaboration du plan de communication de la SNSFR et du Programme National de Sécurisation Foncière Rurale (PNSFR) ainsi que des projets et programmes de sécurisation foncière rurale
 - Participer à l'élaboration du calendrier de sensibilisation
 - Suivre l'activité des comités sous-préfectoraux de Supervision de la mise en œuvre des activités d'Ingénierie Socio-Foncière, en abrégé CSPISF.
- Identifier les besoins de sensibilisation dans le cadre du Programme National de Sécurisation Foncière Rurale ;
- Assurer la sensibilisation des cibles afin de susciter leur adhésion aux opérations de sécurisation foncière rurale ;
- Suivre et évaluer les activités d'ingénierie socio-foncière mises en œuvre par les Opérateurs Fonciers et les ONG en vue de faciliter les opérations de sécurisation foncière rurale ;
- Évaluer l'impact des actions de sensibilisation dans les zones d'intervention de l'AFOR ;
- Apporter un appui aux autres services opérationnels de l'AFOR sur l'ensemble des questions relatives à la sensibilisation.

1. Profil requis :

- Être Ivoirien (ne) ;
- Être âgé de 40 ans au plus ;
- Être titulaire d'un BAC+4, en Ingénierie de la formation, en Ingénierie pédagogique, en Sciences Sociales, en Agronomie, en Communication ou tout autre diplôme équivalent.
- Avoir sept (7) ans d'expérience minimum dans le domaine de la formation en lien avec les métiers du développement rural (Foncier rural, agriculture, etc.) :

- Maîtriser l'analyse des besoins de formation et l'élaboration des curricula de formation ;
- Avoir une expérience dans l'animation et le pilotage de plans de formation aux métiers ou filières ;
- Avoir une expérience en développement communautaire, animation rurale ou sensibilisation des populations serait un atout ;
- Être imprégné des approches en Communication pour le Changement de Comportement (CCC) ;
- Avoir une expérience en conception et gestion de projet.

Autres aptitudes

- Bonne maîtrise de l'outil informatique et des médias sociaux
- Large ouverture d'esprit, disponibilité à travailler en équipe, qualités d'écoute et de dialogue ;
- Aptitude à diriger une équipe, leadership, rigueur, flexibilité, éthique, discrétion ;
- Être une force de propositions.

2. Lieu de dépôt des dossiers

Les candidats intéressés doivent adresser au Directeur Général de l'AFOR une lettre de motivation, accompagnée :

- i) d'un curriculum vitae certifié sincère détaillant les qualifications et expériences du candidat ;
- ii) d'une copie certifiée conforme du ou des diplômes.

Les candidatures doivent être rédigées en français et déposées au plus tard le **05 décembre 2024 à 16 heures 00 mn.** sous pli fermé, en quatre (4) exemplaires (1 original + 3 copies) portant la mention « Candidature au poste de **Chef du service de la sensibilisation, de la formation initiale et continue** », à la Direction Générale de l'AFOR (service courrier) sise à Abidjan, Deux-Plateaux, 7ième tranche Cité Zinsou, rue L 183.

N.B. Les candidatures féminines sont encouragées.

ABIDJAN- COTE D'IVOIRE.
Téléphone: +225 27 22 50 51 71